



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EVACUATION ET D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'OUEST YVELINES

29 bis rue de la gare – 78890 Garancières –
Tel 01 34 86 65 49 – Fax 01 34 86 58 61 – Courriel : contact@sieed.fr – Site internet : www.sieed.fr

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 avril 2018 A 18h30 à la Salle des fêtes de La Queue lez Yvelines

En exercice : 71 / Présents : 37 – Absents : 34 – Votants : 41

Etaient présents :

Communauté de Communes du Pays Houdanais : *Adainville* : Marie-Hélène Quinault / *Bourdonné* : Patrick Porchez / *Boutigny Prouais* : Evelyne Heulin / *Civry la Forêt* : Jean-Luc Rivals / *Condé sur Vesgre* : Michel Barbier / *Dammartin en Serve* : Philippe Andrin / *Dannemarie* : Jocelyne Fromentin / *Grandchamp* : Jean-Paul Baudot / *Havelu* : Michel Negarville / *Houdan* : Claude Richard / *Le Tartre Gaudran* : Frédéric Besançon / *Longnes* : Lionel Beaumer / *Mondreville* : Jacques Bazire / *Orgerus* : Dominique Artel / *Prunay le Temple* : Dominique Hamel / *Saint Martin des Champs* : Jean Claude Lauvray Jonnot / *Tacoignières* : Jean-Jacques Mansat / *Villette* : Roland Trousseau
Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : *Auteuil-le-Roi* : Marie-Christine Chavillon / *Béhoust* : Guy Pélissier / *Boissy sans Avoir* : Sylvie Jean / *Flexanville* : François Ligny / *Galluis* : Eric Gaudin / *Garancières* : Michel Secondat / *Grosrouvre* : Jean-Pierre Pibouleau / *La Queue lez Yvelines* : Jean-Michel Allirand / *Le Tremblay sur Mauldre* : Joseph Le Foll / *Marcq* : Brigitte Martel / *Mareil le Guyon* : Dominique Jouin / *Méré* : Alain Colombi / *Millemont* : Annie Joseph / *Montfort l'Amaury* : Pauline Winocour Lefevre / *Villiers le Mahieu* : Patrice Couëdon
Communauté de Communes Gally-Mauldre : *Andelu* : Gilles Minella / *Maule* : Hervé Camard
Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : *Saint-Forget* : Jean-Luc Jannin
Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : *Mittainville* : Jean Dehais

Etaient absents :

Communauté de Communes du Pays Houdanais : *Bazainville* : Damien Guignard / *Boinvilliers* : Giselle Aubel / *Boissets* : Audrey Méchali / *Courgent* : Sylvie Heloin / *Flins Neuve Eglise* : Claude Ferrachat / *Goussainville* : Guillaume Graffin / *Gressey* : Guillaume Fautrat / *La Hauteville* : Philippe Lelaidier (pouvoir à F Besançon du Tartre Gaudran) / *Maulette* : Eric Tondou / *Montchauvet* : Yves Lecoy / *Mulcent* : William Kemmerling / *Orvilliers* : Gérard Courtelle / *Osmoy* : Michel Leclerc / *Richebourg* : Dominique Spillemaecker / *Rosay* : Bruno Marmin / *Saint Lubin de la Haye* : Alexis Gerber / *Septeuil* : Yannick Tenesi / *Tilly* : Claude Sayagh
Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : *Autouillet* : Nathalie Garnier / *Bazoches-sur-Guyonne* : Pierre Beheray / *Gambais* : Régis Bizeau / *Goupillières* : Régine François / *Neauphle-le-Vieux* : Denise Planchon (pouvoir à P Winocour Lefevre de Montfort) / *St Rémy l'honoré* : Toine Bourrat (pouvoir à A Joseph de Millemont) / *Thoiry* : Irène Bouvier (pouvoir à M Chavillon d'Auteuil) / *Vicq* : Heraldo Villegas
Communauté de Communes Gally-Mauldre : *Bazemont* : Jean Bernard Hetzel / *Crespières* : Thomas Revise / *Davron* : Maurice Perrault / *Herbeville* : Laurent Thiriau / *Montainville* : Sébastien Lefrançois
Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : *Gambaiseuil* : Roland Boscher
Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : *Milon la Chapelle* : Isabelle Thierry / *St Lambert* : Pierre Humeau

Secrétaire : Jean-Luc Jannin délégué de la Communauté de Communes Haute Vallée de Chevreuse, Maire de Saint Forget

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES :

✓ *Problème avec la CU GPS&O : Lors du dernier comité syndical, le président a fait part à l'assemblée des problèmes rencontrés avec la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise pour le paiement du transfert d'actifs laissés et le remboursement de la quote-part des emprunts, alors que les dirigeants étaient d'accords en mai 2017. Le SIEED a saisi le Préfet des Yvelines le 12 octobre 2017 pour qu'un arrêté soit établi en lieu et place de la délibération manquante de la CU. Le lundi 19 mars 2018, la préfecture a appelé le SIEED pour indiquer que la CU devrait délibérer en avril mai 2018 dans les mêmes termes de la délibération du SIEED et que le Préfet n'établira pas d'arrêté. Le centre des finances publiques n'a pas pris en charge les écritures de cession et les indemnités de sortie effectuées par le SIEED en juillet 2017, faute d'avoir la délibération concordante. La DDFIP de Versailles a confirmé mercredi 28 mars 2018 cette prise de position. Les biens laissés à la CU sont globalement les bacs et les colonnes enterrées. Soucieux de présenter un compte administratif 2017 sincère, les amortissements n'ayant pas lieu d'être calculés sur des biens qui ne sont plus dans l'inventaire du patrimoine du SIEED, le président propose de voter le compte administratif, présenté ci-après, différent du compte de gestion.*

Décisions du Président :

- Décision 2018-001 : Une convention avait été signée avec le SMIRTOM du Vexin pour que les habitants de Bazemont, Crespières, Davron, Herbeville et Maule puissent accéder à la déchèterie d'Epône jusqu'au 31 décembre 2017. Un avenant à la convention a été signé, pour prolonger l'accès jusqu'au 31 mai 2018.

Le SMIRTOM du Vexin a alerté le SIEED des problèmes rencontrés avec la CU GPS&O concernant la déchèterie d'Epône. La CU exerçant en direct la gestion des déchets, la ville d'Epône étant sur le nouveau territoire de la Communauté, le SMIRTOM du Vexin devait transférer l'équipement à cette collectivité au 1^{er} janvier 2018. N'ayant pas de réponse, le SMIRTOM continue la gestion de la déchèterie jusqu'à la fin de leur contrat avec leur prestataire, soit jusqu'au 31 mai 2018 et ont proposé au SIEED d'établir un avenant de prolongation à cette même date, pour ne pas laisser les habitants sans déchèterie. Le SIEED ayant également des difficultés avec la CU GPS&O, et n'ayant aucune visibilité sur le devenir de la déchèterie d'Epône, a proposé à la Communauté de Communes Gally Mauldre, que les habitants accèdent aux déchèteries du SIEED à compter du 1^{er} juin 2018. Le Syndicat est dans l'attente de la réponse de la CC Gally Mauldre.

Le délégué de Maule de la CC Gally Mauldre demande pourquoi les habitants des villages concernés ne pourraient pas venir aux déchèteries du SIEED, puisqu'ils payent. Il est répondu que rien ne s'oppose, le tout est d'avoir l'accord écrit de la CC Gally Mauldre et prévenir les habitants.

- Décision 2018-002 : Un avenant a été signé avec l'éco organisme ECO DDS (Déchets Diffus Spécifiques), suite à leur nouvel agrément pour l'année 2018 et des nouveaux barèmes.

II – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

1/- Approbation du compte rendu de la séance du comité syndical en date du 12 mars 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le compte rendu de la séance du 12 mars 2018 du comité syndical, réuni à Garancières,

Considérant qu'un exemplaire du compte rendu a été envoyé à chaque délégué, ainsi qu'à chaque communauté de communes ou communauté d'agglomération membres du SIEED

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le compte rendu de l'assemblée générale du comité syndical en sa séance du 12 mars 2018

2/- Finances et administration générale :

Le président présente ensuite le diaporama du rapport d'activité et des éléments financiers, envoyé au préalable par voie dématérialisée avec la note de synthèse à chaque délégué, ainsi qu'à chaque intercommunalité membre du SIEED.

2-1 Compte de gestion 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables et budgétaires M14

Vu la présentation du compte de gestion du receveur syndical 2017 qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Résultat 2017 + 2 960.81 €

Excédent antérieur reporté 1 773 297.36 €

Résultat de clôture 2017 1 776 258.17 €

Section d'investissement :

Résultat d'investissement 2017 + 127 947.41 €

Excédent antérieur reporté + 351 333.02 €

Résultat de clôture 2017 + 479 280.43 €

Résultat global de clôture à fin 2017 + 2 255 538.60 €

Vu l'arrêté interpréfectoral 2016222-0002 **du 9 août 2016** constatant le retrait de droit des communes de Flins sur Seine de la CA Seine et Vexin et Aulnay sur Mauldre et Nézel de la CC Seine Mauldre, du SIEED Ouest Yvelines **à compter du 1^{er} janvier 2016**, villages adhérents à cette même date de la nouvelle communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise,

Vu la convention signée entre Grand Paris Seine et Oise et le SIEED concernant la gestion des déchets tout au long de l'année 2016 pour la continuité du service public, **signée par GPS&O le 8 juin 2016**,

Vu la réunion du **9 mai 2017** dans les locaux de GPS&O (Grand Paris Seine et Oise) concernant l'indemnité de sortie à verser au SIEED et pour laquelle les présidents étaient d'accord

Vu la délibération 2017-028 du SIEED en date du **19 juin 2017** approuvant l'indemnité de sortie à verser par la communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, dans les conditions de la réunion du 9 mai 2017,

Le SIEED a donc procédé aux écritures comptables d'indemnités de sortie en **juillet 2017**, se décomposant en cession des biens pour la valeur nette comptable et donc de sortie d'actif du SIEED d'une part, et la quote-part des emprunts d'autre part,

Vu le rejet des écritures comptables par le centre des finances publiques de Montfort l'Amaury en **septembre 2017** pour motif de délibération concordante manquante de la Communauté Urbaine GPS&O,

Vu les nombreux échanges de courriers et démarches depuis septembre 2017, tant auprès de la Préfecture que de la Direction Départementale des Finances publiques de Versailles pour les alerter sur les risques d'un compte de gestion différent du compte administratif 2017,

Vu la saisine du Préfet de Versailles par le SIEED le **12 octobre 2017** demandant l'arrêté préfectoral en lieu et place de la délibération concordante, comme l'autorise l'article L5211-25-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a été demandé au SIEED fin novembre 2017, les délibérations concordantes des communes d'Aulnay Sur Mauldre, Flins sur Seine et Nézel, même si les communes, par la loi NOTRÉ, n'ont plus la compétence gestion des déchets,

Vu les délibérations d'Aulnay sur Mauldre le 19/12/2017, Flins sur Seine le 29/1/2018 et Nézel le 21/12/2017,

Vu l'appel téléphonique de la Préfecture de Versailles en date **du 19 mars 2018**, informant le SIEED de la non production de l'arrêté préfectoral, la CU devant délibérer dans les termes de la délibération du SIEED en avril ou mai 2018,

Considérant le refus de la DDFIP de Versailles de prendre en charge les écritures du SIEED, faute de convention et de délibération, ou d'arrêté préfectoral, malgré la production des délibérations des trois communes concernées, approuvant la délibération du SIEED du 19 juin 2017,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'annuler les écritures comptables, puisque **les biens ne sont réellement plus au SIEED, mais laissés sur le territoire de la CU** pour la **continuité du service public** de déchets pour les habitants d'Aulnay sur Mauldre, Flins sur Seine et Nézel,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'amortir des biens qui ne sont plus dans l'inventaire du patrimoine du SIEED,

Considérant que le SIEED a fait toutes les démarches nécessaires depuis des mois,
Le président propose de présenter son compte administratif 2017, sincère et véritable, et différent du compte de gestion du receveur pour la seule partie des écritures d'indemnité de sortie à la CU GPS&O, le reste étant identique.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à la majorité (*1 abstention : CC Gally Mauldre délégué de Maule*),

- **Approuve** le compte de gestion 2017 du receveur de Montfort l'Amaury, différent du compte administratif 2017 pour la partie des écritures concernant la CU GPS&O,

2-2 Compte administratif 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables et budgétaires M14

Vu le budget primitif et les décisions modificatives votées pour l'exercice 2017,

Vu la présentation du compte administratif 2017 qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	-	10 298 929.61 €
Recettes de fonctionnement	+	10 457 749.81 €
Résultat de fonctionnement 2017	+	158 820.20 €
Excédent antérieur reporté	+	1 773 297.36 €
Excédent cumulé de fonctionnement	+	1 932 117.56 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	-	411 918.46 €
Recettes d'investissement	+	640 995.48 €
Résultat d'investissement 2017	+	229 077.02 €
Résultat antérieur reporté	+	351 333.02 €
Résultat cumulé	+	580 410.04 €

Le président ayant quitté la salle,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à la majorité (*1 abstention : CC Gally Mauldre : Maule*)

- **Approuve** le compte administratif 2017, différent du compte de gestion du receveur 2017 pour les écritures concernant l'indemnité de GPS&O, telles qu'elles sont annexées à la présente délibération

2-3 Rapport d'activité 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 juillet 1999, reprise à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que « *le président d'un établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement* »,

Vu le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu le rapport transmis aux intercommunalités membres, ainsi qu'à chaque délégué du SIEED

Vu la présentation du compte administratif 2017

Vu la présentation du rapport effectuée par le président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Atteste** avoir eu communication du rapport d'activité du SIEED pour l'année 2017,

2-4 Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables et budgétaires M14

Vu le compte administratif 2017,

Vu le compte de gestion du receveur syndical 2017

Considérant que le résultat de clôture 2017 est de :

- + 1 932 117.56 € d'excédent cumulé de fonctionnement
- + 580 410.04 € d'excédent cumulé d'investissement

Vu la présentation des Restes à Réaliser pour un montant total en dépenses de 432 000 €

Il est proposé d'affecter le résultat ainsi :

- 1 932 117.56 € en report de la section de fonctionnement
- 580 410.04 € en report de la section d'investissement

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessus
- **Dit** que les reports seront inscrits sur le budget primitif 2018

2-5 Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2224-13 / L2331-3 et 1 / L5211-20 / L5214-21

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 quater et 1639 A

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de coopération intercommunale,

Vu la loi de finances initiale de 2004 prévoyant que les groupements de communes compétents en matière d'élimination des déchets ménagers peuvent voter, sur leur territoire, des taux de TEOM différents en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu,

Vu la délibération 2000-01 du 12 octobre 2000 du SIEED instituant la TEOM à compter du 1^{er} janvier 2001

Vu la délibération 2005-03 du 21 mars 2005 du SIEED instituant le zonage du territoire du SIEED, ainsi que la délibération 2014-009 du 21 mars 2014 et 2017-010 du 16 janvier 2017

Vu les instructions comptables M14,

Vu l'arrêté préfectoral 2016354-0004 portant modification du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'Ouest Yvelines (SIEED) depuis le 1^{er} janvier 2017,

Vu la nécessité de voter un produit pour chaque communauté de communes ou communauté d'agglomération,
Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** les produits pour l'année 2018 selon le tableau ci-dessous :

Intercommunalités	Produit de la TEOM	Nombre habitants
CC Cœur d'Yvelines	3 254 198	25 824
CC Pays Houdanais	3 720 000	29 510
CC Gally Mauldre	1 364 396	10 828
CC Haute Vallée de Chevreuse	164 092	1 303
CA Rambouillet territoires	85 512	679
TOTAL	8 588 198	68 144

2-6 Budget Primitif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables et budgétaires M14

Vu le compte administratif 2017 et l'affectation du résultat 2017

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 12 mars 2018,

Vu l'approbation du rapport des orientations budgétaires, voté à l'unanimité le 12 mars 2018,

Vu la présentation du Budget primitif 2018 qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	11 569 316 €
Recettes de fonctionnement	11 569 316 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	1 088 623.80 €
Recettes d'investissement	1 088 623.80 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Budget Primitif 2018

Le délégué d'Orgerus de la CC du Pays Houdanais demande si le SIEED a plus de détails sur le taux de refus de 20% des bacs emballages, afin de cibler la communication pour un meilleur tri. Le vice président du SIEED, également président du SIDOMPE, indique que les critères de tri retenus par les éco-organismes sont en perpétuelle évolution et qu'il semble difficile de répondre.

Le délégué de Maule de la CC Gally Mauldre demande pourquoi les écritures en différence avec la perception n'ont pas été tout simplement annulées. Le président rappelle que le compte administratif présenté est sincère, et les immobilisations ont été laissées sur place.

Le 1^{er} vice-président, délégué de Tacoignières de la CC du Pays Houdanais, rappelle que les intercommunalités devront toutes voter les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et que le SIEED ne vote que des produits par intercommunalité. Il rappelle que le produit demandé par le SIEED n'est pas le reflet du prix du service rendu.

5/- Questions diverses

Sans

Le président lève la séance à 20 heures
Garancières, le 5 avril 2018

Le Président,
Jean-Paul BAUDOT

La secrétaire de séance
Jean-Luc Jannin

Syndicat Intercommunal
d'Evacuation et d'Elimination
des Déchets de l'Ouest Yvelines

